

Règlement

Pêche par équipe de 2.

- 3 cannes par pêcheurs (6 par équipe)
- Pêche de la berge mais vous avez la possibilité d'utiliser :
 1. Le bateau avec **moteur électrique** pour sonder, tendre les lignes, combattre le poisson, et pose des repères (ils devront être très discrets et retirés après la compétition). Le bateau implique un respect strict des règles (paragraphe en rouge ci-dessous).
 2. Bateau radiocommandé, **seulement par pilotage de la berge.**
 3. Sondeur et GPS.
- **Les lignes aériennes sont interdites (prévoir des plombs bateau pour couler les fils)**
- **Tout concurrent doit être muni de la carte de pêche 2019 (timbres en vigueur)**
- Tapis de réception obligatoire.
- Les tentes doivent être de couleur marron, verte, kaki, ou camouflage.
- Présence lumineuse **obligatoire** la nuit sur le poste lorsque vous sortez en bateau.
- Feux au sol interdits (barbecues tolérés)
- Les esches vivantes sont interdites sauf asticots.
- Un seul poisson par sac (Juste pour l'attente des commissaires entre le moment de la prise et la pesée). Prévoir les sacs en conséquence.
- Les commissaires passeront le jour à heures régulières, la nuit uniquement sur appel.
- Toute carpe d'un poids égal ou supérieur à 1000 grammes sera comptabilisée (1 point par gramme et 100 points par poissons).
- **La remise à l'eau s'effectue en présence des commissaires après réalisation d'une photo par l'un des commissaires**
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées par le meilleur poids moyen.
- Certains axes et certaines distances pourront être balisés **par les organisateurs.**
- Tout poisson ferré avant le signal de fin de l'épreuve sera comptabilisé, à condition, d'être mis au sec dans les 15 minutes qui suivent l'heure de clôture.
- Tout poste non nettoyé à l'issue de la compétition donnera lieu à des pénalités.
- Le montage des biwys ne devra **en aucun cas** entraver le passage des piétons, cyclistes, cyclos, cavaliers et véhicules à moteur (services d'urgences).
- Il est impératif de respecter son voisinage et les usagers du chemin de halage (Riverains, navigation, piétons, randonneurs, cavaliers, vélos, etc.).

Les organisateurs du TECHNI CARPE V2 se déchargent de toutes responsabilités pendant la rencontre carpe. Vols ou dégradations qui pourraient survenir lors de notre manifestation y compris dans les véhicules. Accident de navigation. Accident avec les visiteurs ou autres personnes pratiquant leurs loisirs sur terre et sur la rivière.

Pour des raisons de sécurité les chiens sont strictement interdits sur les postes de pêche.

La manifestation pourra être annulée si les conditions climatiques sont mauvaises (avant et pendant la manifestation).

Seulement pour les utilisateurs de bateau :

Les organisateurs se réservent le droit d'interdire momentanément et sur n'importe quel secteur, la navigation en cas de mauvaises conditions météorologiques.

Les organisateurs se réservent le droit d'interdire un bateau mettant en péril la sécurité de ses occupants (contrôle réalisé avant et pendant la manifestation).

Les gilets de sauvetage et rames sont obligatoires pendant la navigation. Les sorties de nuit devront se réaliser avec de l'éclairage visible du ring. Le non respect de ces règles entrainera des sanctions. Ecope et corne de brume pourront compléter ces équipements si vous le désirez.

Le formulaire de décharge de responsabilités devra obligatoirement être accompagné de l'attestation d'assurance si vous décidez l'utilisation du bateau pendant la rencontre; le tout dûment complété et envoyé avec l'inscription.

Un des éléments manquant entrainera le rejet de l'utilisation du bateau.

LE FAIT DE S'ENGAGER FAIT FOI PAR RAPPORT AU PRÉSENT RÈGLEMENT.

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION